

LETTRE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont constitués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes Un an..... 3 fr.	BUREAU ET RÉDACTION <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> A DAMMARTIN-ENVOUËLE ANN. CES. la liane. 20 cent.	Paris et les autres Départements Un An..... 3 fr. 50
--	--	---

ÉCHOS DE LA SEMAINE

16 Novembre — Distribution à la Chambre, du rapport général de M. Georges Cochery, sur le budget de 1895.

17 Novembre — On signale de Londres la nouvelle d'un épouvantable massacre d'arméniens, par les Kurdes, — De violentes secousses de tremblement de terre causent d'importants dégâts et de nombreux accidents dans les villes italiennes de Messine, Reggio, Bagnara, Stombolie, en Calabre.

18 Novembre — Mort de M. Francis Magnard rédacteur en chef du Figaro, l'un des représentants les plus autorisés du journalisme contemporain.

— Une ordonnance de non-lieu est rendue par le tribunal de Leipzig, en faveur de Madame Ismert, épouse de l'ancien commissaire de Pagny-sur-Moselle, arrêtée il y a quelques mois par la police allemande, sous la prévention d'espionnage.

19 Novembre — Funérailles de l'Empereur de Russie à Saint-Petersbourg.

Une cérémonie funèbre d'un imposant éclat est célébrée à l'intention du royal allié de la France, à l'église russe de la rue Daru, à Paris, en présence de M. le Président de la République, des représentants étrangers, des hauts dignitaires de l'Etat et des délégations civiles et militaires.

20 Novembre — Mort du célèbre compositeur russe, Antoine Rubinstein.

— La Chambre met en discussion l'interpellation de M. Jules Guesde, au sujet de l'annulation des délibérations du Conseil municipal de Roubaix, tendant à l'établissement d'un service pharmaceutique communal et d'un bureau de consultation judiciaire gratuit. Un ordre du jour de confiance est voté par 333 voix contre 177.

21 Novembre — Les membres du comité du syndicat de la Presse républicaine départementale sont reçus à l'Élysée par M. le président de la République.

22 Novembre. — Séance publique annuelle de l'Académie Française. et distribution des prix.

— Le capitaine Romani, injustement poursuivi comme espion, par

Les autorités itabennes, est condamné à quatorze mois de prison et douze cents francs d'amende, par le tribunal de San-Remo.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier, à trois heures et demie, le Conseil municipal et les fonctionnaires de la ville ont assisté aux prières qui ont été dites pour la France et la Russie à l'occasion de la mort du czar Alexandre III.

— Aujourd'hui, dimanche, à quatre heures, une réunion générale de la société de Secours-Mutuels aura lieu, dans la salle du patronage, à l'effet de connaître les intentions des sociétaires sur la question des pensions de retraites.

En vertu de l'article 6 du décret du 26 Avril 1856 et conformément aux articles 35 et 36 des statuts, l'assemblée des sociétaires aura à se prononcer sur le taux de cette pension et à élire les candidats qu'elle entend faire bénéficier de cette pension.

SAINT-MARD

Pour lui permettre d'entrer en possession du legs de M^{me} la baronne Challemeil de la Rivière, la commune de Saint-Mard vient de procéder à la constitution d'une Caisse des écoles conformément aux dispositions de la loi du 28 Mars 1882.

Après approbation de M. le Préfet, le Conseil Municipal a nommé un Comité d'administration composé de Messieurs :

Dubois, maire
Damar, vice-président

Darche
Berthault
Boulangier
Fourie
Hérviaux

Ce comité d'administration s'est réuni à la mairie, le 20 Novembre 1894, pour procéder à la nomination de son bureau qui se trouve ainsi composé :

Dubois, maire, président de droit
Damar, vice-président
Darche, secrétaire
Berthault, trésorier

Conformément aux termes de l'article 1^{er} des statuts, la Caisse des écoles de St-Mard a pour but de faciliter la fréquentation scolaire, de donner des récompenses sous forme de livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus studieux et de secourir les élèves les plus indigents ou peu aisés, en leur procurant les livres et fournitures de classe, ou en leur distribuant des effets et des chaussures, et pendant l'hiver des aliments chauds.

JUILLY

Dimanche dernier un commencement d'incendie a éclaté à la raperie de Juilly, dans le haut de la charpente du four à chaux de la raperie.

C'est par suite de l'imprudence et du manque de précaution des deux Belges chargés de la surveillance de ce four que l'incendie s'est déclaré.

Grâce à la promptitude des secours apportés par les sapeurs pompiers de Juilly, le bâtiment principal n'a pas été atteint et que les dégâts n'ont pas dépassé la somme de 500 francs.

Les élèves du collège ont aussi, nous dit-on contribué à combattre le fléau, en secondant les pompiers de tous leurs efforts, ils ont droit à ce titre à de sincères félicitations.

SAINT-SUPPLETS

Dimanche dernier, a eu lieu le scrutin de ballottage pour la nomination de deux conseillers municipaux, en remplacement de MM. Bridoux et Vieujot, décédés.

Quatre candidats se disputaient les deux mandats vacants. C'étaient MM. Trumelet, Dantès, Cauchepin et Pouzol receveur des contributions indirectes.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Dantès	63 voix
Cauchepin	61 —
Trumelet	60 —
Pouzol	27 —

Cette élection, qui a eu lieu sans incident, avait été rendue nécessaire par la démission de M. Masson qui depuis longtemps, était maire de Saint-Supplets. Le Conseil municipal, maintenant au complet, se réunira dimanche prochain afin de procéder à la nomination de son nouveau maire.

CLAYE

Walter Christophe, journalier, sans domicile fixe, reposait, lundi soir, avec sa femme, dans la voiture qui leur sert de logement et stationne à environ 500 mètres des dernières maisons de Villeparisis, lorsque, vers 11 heures du soir, deux jeunes gens, Georges Lecomte et Enery, ayant trouvé sur leur route un tuyau de cheminée en tôle, le lancèrent contre le véhicule.

Réveillés aussitôt, Walter rejoignit à quelques mètres plus loin nos individus et leur fit de nombreuses observations qui furent mal accueillies, car il prétend avoir été frappé et renversé par Georges Lecomte. Ce dernier assure au contraire qu'il a été assailli par le no-

made et qu'il n'a fait qu se défendre. Une enquête est ouverte.

Écho de la Brie

BARON

Un commencement d'incendie a eu lieu mardi matin, vers six heures, chez M. Boquillon, cultivateur à Baron. C'était un lit de valet de cour qui brûlait dans une houvrierie. Le personnel de la ferme, mis en éveil, eut vite raison de ce commencement d'incendie.

La perte se borne à une cinquantaine de francs consistant en literie et effets de corps. Le pauvre garçon victime de ce préjudice est un sujet suisse nommé Jost. On suppose que c'est à son imprudence que cet accident est dû, car il a la malencontreuse habitude de poser sa lanterne allumée au-dessus de son lit. Il a été, du reste, lui-même brûlé au bras gauche et au front en essayant d'éteindre le feu à son délit. Ses blessures sont peu graves.

— Un nommé Loiseau, journalier, sans domicile fixe, s'était dernièrement embauché à la machine à battre du sieur Moussy, de Venlis, actuellement à Baron.

Craignant de ne pouvoir être payé, il s'imagina, pour obliger son patron à lui donner ce qui lui revenait, de lui soustraire et de cacher la courroie de sa machine, d'une valeur de 100 fr. environ. Tout fier de ce bel exploit, Loiseau alla le raconter à la gendarmerie de Nanteuil, déclarant aux agents qu'il ne rentrait la courroie qu'après avoir palpé les 20 francs qui lui étaient dus. Cette façon de procéder pour toucher son salaire a paru d'une douteuse légalité aux agents, qui se sont empressés, avant toute information, de mettre Loiseau en cage.

Écho de l'Aisne

CHEVREVILLE

La société d'aviiculture de France, a tenu sa 3^{me} exposition au palais des Beaux-Arts, du 8^{au} 12 novembre dernier.

Parmi les exposants de notre arrondissement, dit le *Journal de Sentlis*, nous avons remarqué qu'un de nos compatriotes, M. Daragon, de Chevreuille, avait remporté 13 prix sur 20 lots présentés.

Nos sincères félicitations au brillant exposant pour ses succès.

MORTEFONTAINE

Le duc de Grammont a donné une très brillante chasse à tir dans son beau domaine de Mortefontaine.

Au nombre des fusils : le général de La Salle, le lieutenant-colonel vicomte de Mas La'rie, le comte de Berthoull, le comte de Lespinasse-Langeac, le comte Amelot de Chaillou, le vicomte de Chézelles, le baron de Saint-Marc, etc., etc.

350 pièces ont été abattues.

MONTLOGNON

Un limbelotier, M. Adolphe Bazin, demeurant à Montlognon, vient de se donner la mort dans des conditions particulièrement dramatiques. Il avait réuni solidement deux carabines de tir de salon et s'en est servi comme d'un fusil à deux coups. Après avoir fixé une ficelle à la détente des deux armes, il a produit une double détonation qui l'a foudroyé.

Depuis la mort de son unique enfant, remontant à trois ans, le malheureux ne jouissait plus de toutes ses facultés. A diverses reprises, il avait tenté de se donner la mort.

LAGNY

L'*Union Musicale* de Lagny, comme la plupart des autres associations

musicales, a résolu de célébrer la Sainte Cécile, avec tout l'éclat désirable. mais, comme les années précédentes, ils s'était produit quelques abus, soit dans la quantité ou la qualité des invités du bal, les commissaires ont résolu de procéder cette année avec plus de sagesse, mais comme le mieux est l'ennemi du bien, leur beau zèle leur a suggéré la singulière idée d'adresser aux invités de l'année dernière qu'ils désiraient evincer, la lettre suivante :

Lagny, le 11 Novembre 1901.

M....

Nous avons le regret de vous annoncer que votre demande pour le bal de la Sainte Cécile a été refusée.

Cette décision motivée pour plusieurs cas, a été prise par la Commission du bal en réunion plénière des commissaires.

En conséquence, nous vous prions de ne pas assister à cette soirée, crainte (sic) de vous attirer de nombreux désagréments,

Les commissaires du bal :

Collet, Danoffre, Grapin, Vallet.

Contrairement à ce que les termes de cette lettre semblent indiquer, il paraît qu'elle a été adressée à bon nombre de personnes qui n'avaient fait aucune demande pour assister au bal de Lagny.

Comme le dit avec infiniment de raison le correspondant de l'*Echo de la Brie* : quand on refuse une faveur non demandée, il faut au moins entourer ce refus de certaines formes polies. »

CHANTILLY

Il y a un mois, le Crédit Lyonnais était victime d'un vol de 135,000 fr., commis au préjudice de sa succursale de Roubaix, par un nommé Maillot employé de cette succursale.

Maillot, qui était marié et qui avait un débit dans cette localité, avait cédé aux mauvais conseils d'un de ses

camarades de régiment, le nommé Baisset, garçon boucher, et tous deux avaient entrepris une course folle en Belgique, en Hollande, et étaient enfin revenus à Paris, où le service de la sûreté avait été mis sur leurs traces.

A la suite des recherches entreprises, Maillot avait été arrêté et mis à la disposition du parquet de Lille, mais il avait prétendu qu'une femme galante avait profité de son sommeil pour lui enlever son trésor, avec la complicité de deux malfaiteurs qui lui avaient fait boire un narcotique.

Ces allegations paraissant invraisemblables, le service de la sûreté, fut chargé de transférer Maillot à Paris et de faire, d'accord avec lui, toutes les recherches nécessaires pour arriver à la découverte du voleur.

Après deux jours de promenade dans Paris, sentant que son système de défense ne pouvait plus être admis, il finit par avouer qu'il avait enfoui son trésor dans la forêt de Chantilly, au pied d'un arbre.

M. Cochefert, chef de la sûreté, se rendit immédiatement avec Maillot dans cette forêt, et là armé d'une pioche se mit à fouiller le sol à l'endroit qu'il avait marqué.

Une demi-heure après, sa pelle mettait à nu une petite cassette, enveloppée d'une toile goudronnée, et, sous ses yeux le chef de la sûreté, en extrayait 119,000 fr. en billets de banque et en or, ainsi qu'un superbe chronomètre en or et une chaîne en or représentant ensemble une valeur de 4.200 francs.

Après cette découverte, Maillot a été ramené à Paris, et puis reconduit à la prison de Lille, où il attend l'arrestation de son complice Baisset,

pour être traduit avec lui en cour d'assises.

(*Journal de Sentlis*)

Bibliographie

On peut voir en ce moment à la vitrine de M. Nouvian, imprimeur à Sentlis, de charmants dessins à la plume, dus à M. Diogène Maillart, du canton de Clermont et Grand-Prix de Rome. Ces dessins sont destinés à être gravés. Ils doivent servir à l'illustration d'un nouveau Guide sentlisien que prépare en ce moment M. l'abbé Eug. Müller, et qui paraîtra — sous le titre de : *Sentlis et ses environs*, et sous la forme d'un bel in-8° Jésus — dans le courant de l'année prochaine. La compétence indiscutable du savant et laborieux chanoine, unie au talent de M. Maillart et aux soins intelligents apportés par l'imprimeur à tout ce qui sort de ses ateliers, ne peut manquer de faire de cette publication un bon et bel ouvrage.

C'est là un exemple de décentralisation littéraire et artistique que nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs.

MOUSSY-LE-VIEUX

L'ÉCOLE

L'origine des petites écoles remonte à une époque déjà fort lointaine, bien qu'à proprement parler, ce ne soit guère que dans le courant du XVI^e siècle qu'elles commencent à se généraliser et à recevoir un semblant d'organisation pédagogique.

C'est incontestablement au clergé, qu'on est redevable de la création des écoles monastiques et paroissiales qui, pendant tout le Moyen-âge, préparèrent le grand mouvement d'éman-

ciation des classes populaires, commencé au XII^e siècle, par l'affranchissement des communes et sanctionné par la mémorable nuit du 4 Août 1789.

Les guerres néfastes des XIV^e et XV^e siècles ralentirent considérablement la marche du progrès de l'enseignement, surtout dans les campagnes, là où plupart des écoles demeurèrent désertes; mais la Renaissance, en marquant le réveil des lettres, donna aux petites écoles une impulsion d'autant plus vigoureuse que dans la lutte engagée entre les Catholiques et les Protestants, ces derniers prirent soin de donner de très bons maîtres aux nombreuses écoles qu'ils fondèrent un peu partout, dans les villages et dans les bourgs. De son côté, le clergé catholique, afin de conserver la suprématie en matière de religion et d'enseignement, rivalisa de zèle et redoubla d'efforts pour combattre les réformateurs.

De cette époque datent les premiers essais d'enseignement gratuit et obligatoire préconisés par le concile de Trente (juin 1546) et confirmés par les édits royaux ainsi que par les ordonnances des évêques qui, dans nombre de cas, favorisèrent aussi la création d'écoles laïques placées sous leur juridiction.

Si le clergé catholique contribua à grands frais à la fondation et à l'entretien des écoles, les seigneurs ne se montrèrent pas indifférents à la vulgarisation de l'instruction, car il s'en trouva un grand nombre qui, pour se conformer aux vœux royaux, léguèrent aux paroisses des sommes destinées à l'édification d'une école ou à l'entretien d'un maître.

C'est ainsi qu'à Moussy-le-Vieux (puisqu'il nous nous proposons de par-

ler de l'école de cette paroisse), le seigneur qui était alors le marquis de Rothelin, abandonna à l'église de ce lieu, par acte du 29 Novembre 1685, la maison occupée par le maître d'école.

L'habitation du magister ou recteur d'école était alors des plus rudimentaires et n'avait rien de commun avec les somptueux établissements scolaires qu'on bâtit de nos jours. Elle comprenait ordinairement deux pièces, dont l'une servait de cuisine et de chambre à coucher; dans l'autre, se tenait la classe, et quelquefois, il s'y trouvait un four, et même un lit avec ses courtines de serge. Généralement, il n'y avait pas de livres si ce n'est parfois quelques ouvrages religieux qui formaient la plus grande partie du bagage littéraires des écoles rurales.

La plupart de ces écoles n'étaient guère ouvertes que pendant les mois d'hiver.

Après la messe du matin, à laquelle le maître conduisait ses élèves, il leur enseignait la lecture, l'écriture et les éléments d'arithmétique, par la méthode individuelle. Chaque élève allait près du maître apprendre à épeler dans un livre latin; ceux qui, avec le temps, parvenaient à lire dans les manuscrits, étaient considérés comme des savants auxquels les bons paysans étaient fiers de donner à déchiffrer leurs actes de propriété et le texte des anciennes chartes de la communauté.

Les registres paroissiaux de Moussy-le-Vieux sont muets sur les événements qui se passèrent à l'école de cette paroisse, alors qu'à Dammarin, Juilly Rouvres, le Mesnil-Amelot, etc., de nouvelles écoles de filles et de garçons se fondaient sous la direction des évêques de Meaux, MM. de Ligny,

Bossuet et le cardinal de Bissy. Ils mentionnent que le premier Janvier 1746, une assemblée des habitants ayant été convoquée au son de la cloche pour avoir à délibérer, de concert avec Messire Jacques Gaudin, prieur-curé de la paroisse, au sujet de la nomination d'un maître d'école, leur choix se porta à l'unanimité sur Nicolas Dalivost. « espérant, dit la délibération, qu'il fera son devoir, tant pour ce qui regarde le service de l'église que pour tenir les écoles bien exactement; pour lequel service, la fabrique de l'église Saint-Martin de la dite paroisse, s'oblige à luy payer par chacun an la somme de cent livres et à luy augmenter de vingt livres dans les années chères de Bleds, comme il a été fait pour les années passées, ou dans quelques années dès qu'il aura prouvé son zèle pour la paroisse, son logement et l'entretenir clos et couvert, avec le jardin qui en dépend. »

« Plus la jouissance d'un arpent de terre labourable sur le terroir du dit Moussy, à la charge par luy de fournir l'huile et faire brûler la lampe dans le cœur de l'église, devant le Saint-Sacrement, pendant le courant de l'année suivant la fondation faite par les anciens seigneurs. »

« En outre, un demy-arpent de terre labourable tenant à ladite pièce du propre de ladite fabrique, à la charge de luy en faire compte sur le pied que lesdites terres ont été adjudgées au fermier. Ledit Nicolas Dalivost s'oblige à tenir les écoles pendant toute l'année, excepté pendant la moisson, et luy sera payé les rétributions suivantes: savoir pour ce qui regarde les écolages des enfans et l'assistance aux vigiles et messes hautes, baptêmes, mariages et

sépultures, ainsi qu'il se passe dans les paroisses circonvoisines, selon la règle du diocèse, et nous, habitants, l'affranchissons de toutes affaires de ville, tailles, impositions, à condition qu'il ne fera valoir aucuns héritages que ceux énoncés cy-dessus; il pourra néanmoins avoir deux vaches. Il sonnera dans l'été, l'angelus à quatre heures et demy, le matin, et huit heures du soir; à cinq heures et demy l'hiver, et sept heures du soir. »

« Le tout fait sous le bon plaisir et approbation de Monseigneur le marquis de Rothelin, seigneur dudit Moussy. »

Le 23 Novembre 1749, le prieur-curé assisté du marguillier en charge et des principaux habitants de la paroisse, décidèrent que le clerc et maître d'école serait payé par le marguillier en charge, la somme de cent quarante livres pour toutes ses rétributions, y compris vingt livres pour le blanchissage du linge de l'église, lesquelles vingt livres, est-il dit dans la délibération, lui seront retenues lorsqu'il ne blanchira plus le dit linge.

(à suivre)

E. L.



En famille.

— Dis-moi, père, qu'est-ce que ça veut dire : informer ?

— Informer ? ça veut dire... je ne sais pas moi... quelque chose de mal venu, d'horrible, de hideux.

— Alors ce doit être bien laid, la justice ?

— Pourquoi cela ?

— Dame ! tu dis toujours, en lisant ton journal : « La justice informe »

DE M
L'ALMANACH

DE LA
PETITE GAZETTE DE DAMMARTIN
et ses Environs

Grand in-8° illustré

38 gravures

Prix: 0 fr. 20

Imprimerie - E. LEMARIÉ - Papeterie
à Dammartin (Seine-et-Marne)

Cartes de Visites
depuis 1 franc le cent.

ENVELOPPES VISITES
à 50 cent. le cent

LIVRES D'ÉTRENNES

Remise 10 0/0 au comptant sur les prix
des éditeurs

Articles de Fantaisie
pour étrennes

AVIS M. BROUAYE BONY, fabri-
cant de corderie à CREPY-EX-
VALOIS, prévient sa clientèle qu'il a éta-
bli un dépôt chez M. VÉRON, 51 Grande
rue à Dammartin, où Messieurs les cul-
tivateurs pourront se procurer: *Traits,*
Cables et Longes en tous genres.

A. BRUYET

Métreur en Bâtimens
108, Grande rue, 108
à DAMMARTIN, (Seine-et-Marne).

TRAVAIL SOIGNÉ — ACTIVITÉ

CHAPELLERIE, MODES ET LINGERIE
Ancienne Maison LORON

MORIN-DUPONT, Successeur

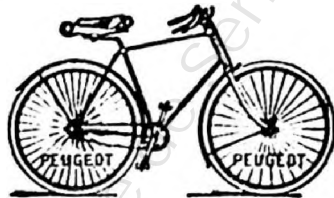
Grand choix de coiffures en tous gen-
res, pour hommes, dames, etc., à de
prix très modérés. On refait à neuf les
bonnets noirs et blancs.

CABINET MÉTALLURGIQUE
CHARBONS EN GROS

Achille OFFROY

à Dammartin

seul agent pour les Bicyclettes PEUGEOT
dans les cantons de Dammartin, Claye et
Nanteuil-le-Haudouin.



ARMES DE St-ETIENNE

TERRES A LOUER

Sises sur Juilly, Nantouillet et Thieux.
S'adresser à Mme Vve Lühr, à
Juilly et à M. Lühr, instituteur au
Plessis-aux-Bois.

Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la
Société Centrale d'Horticulture de
France et du département de la Seine;
1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et
à l'exposition universelle de 1889. —
Nombreuses récompenses ou médail-
les, or, vermeil et argent.

Culture spéciale de graines, fleurs, légu-
mes et racines fourragères.

Vente de graines

Pres de l'église de SAINT-MARD.

PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages
Remise aux déposataires

Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Imo. E. Lemarié Dammartin.